



DROIT DE PASSAGE

Par jedoute

Bonjour,

Nous sommes quatre propriétaires indivis d'un accès pour nos parcelles, dont trois d'entre nous avons construits. A ce jour il reste deux parcelles constructibles et un de nous trois veut construire une nouvelle habitation sur la parcelle qui lui reste .

Doit-il faire une nouvelle demande à chacun d'entre nous pour avoir accès à cette future construction?

Merci pour vos réponses